

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DVD 100 - DEVE - DU Réaménagement de la Place de la Porte Maillot – Approbation du bilan de la concertation préalable.

**MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI
et Mme Pénélope KOMITES, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 121-8, R. 121-2 et R. 121-3 ;

Vu la délibération 2016 DVD-188-2, en dates des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, relative à la définition des objectifs et approbation des modalités d'organisation de la concertation préalable du projet de réaménagement de la Place de la Porte Maillot ;

Vu le projet de délibération, du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le bilan de la concertation préalable du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot ; de donner un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte Maillot et d'approuver ses objectifs et programme ; d'autoriser le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte Maillot, notamment permis d'aménager ; de l'autoriser à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération Porte Maillot ; et de l'autoriser à solliciter des subventions pour la réalisation de l'opération Porte Maillot.

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission ;

Délibère

Article 1 : Le bilan de la concertation préalable du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot, joint en annexe de la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte Maillot est donné et ses objectifs et programme joint en annexe sont approuvés.

Article 3 : Le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte Maillot, notamment permis d'aménager, est autorisé.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération Porte Maillot.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter toutes subventions pour la réalisation de l'opération Porte Maillot.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO



2017 DVD 100 - DEVE - DU Réaménagement de la Place de la Porte Maillot – Approbation du bilan de la concertation préalable.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de la Porte Maillot, qui s'étend sur environ 5 hectares de part et d'autre de la limite des 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements, en bordure de la commune de Neuilly-sur-Seine, constitue un lieu particulier de la séquence de l'axe historique majeur qui joint le Palais du Louvre au quartier de la Défense, ainsi qu'un segment de la « ceinture verte » de Paris, située entre la ligne des boulevards des maréchaux et les limites communales. Il est caractérisé par la présence d'infrastructures de transport majeures qui lui assurent une accessibilité remarquable aux échelles régionale et métropolitaine et par un pôle d'attractivité de premier ordre pour le tourisme d'affaires.

Néanmoins, le diagnostic du secteur a mis en évidence :

- des espaces verts morcelés, avec en particulier le jardin Alexandre Soljenitsyne situé au cœur du rond-point, isolé, difficile d'accès et déserté ;
- un grand giratoire routier très peu lisible au sol, en particulier pour les piétons ;
- des itinéraires piétons et cyclistes contraints et des cheminements inconfortables sur l'axe entre Paris et Neuilly, mais aussi entre le nord et le sud de la place et vers le bois de Boulogne ;
- une organisation de l'espace public peu adaptée aux piétons ;
- une porte conçue pour la voiture lors de la construction du boulevard périphérique ;
- des bruits routiers continus ;
- de fortes contraintes du sous-sol.

En outre, le secteur de la porte Maillot va connaître d'importantes mutations dans la période à venir, qui vont venir renforcer son accessibilité par les transports en commun, mais également bouleverser l'organisation de ses espaces publics : prolongement vers l'ouest de la ligne du RER E, avec création d'une gare ; prolongement du tramway des maréchaux (T3 Ouest) de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine via la Porte Maillot ; réalisation de deux projets immobiliers (Mille arbres et la Ville Multistrates) issus de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » avec livraison d'une nouvelle gare routière incluse dans le projet 1000 Arbres, accompagnant et organisant la croissance de l'activité des autocars internationaux ; évolution de l'avenue de la Grande Armée avec la création de pistes cyclables ; réaménagement des contre allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly, etc.

Une réflexion sur un projet de réaménagement de la place de la porte Maillot a donc été entamée en 2014 dans une configuration d'ateliers qui ont réuni l'ensemble des parties prenantes de ce territoire, publiques et privées, avec l'appui technique de l'Apur, avec pour objectif de répondre à différents enjeux :

- passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de dimension métropolitaine ;
- accompagner la constitution du nouveau pôle intermodal majeur de transport comprenant RER E / RER C / M 1 / T 3 / Gare routière internationale et aéroportuaire ;
- retrouver la configuration de l'axe historique ;
- développer et rendre accessible les espaces verts du site, dans une logique de poursuite de la ceinture verte parisienne ;
- retrouver la relation avec le bois de Boulogne et restaurer l'unité du site classé.

Rappel des objectifs d'aménagement et modalités de concertation approuvés par le Conseil de Paris en décembre 2016

Par délibération 2016 DVD-188-2, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, vous avez approuvé les objectifs du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot, et précisé les modalités de la concertation préalable, exprimés ainsi :

Objectifs du projet

- Passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de dimension métropolitaine.
- Réinscrire la Porte Maillot dans l'Axe Majeur :
 - Retrouver la configuration de l'axe historique et renforcer sa lisibilité ;
 - Donner en même temps à la Porte une composition qui la singularise des sections courantes, notamment par l'épaississement de l'axe central et par un traitement différencié des deux rives, avec une emprise à bâtir au nord, et pas de construction au sud (extension du square Parodi).
- Retrouver la relation avec le Bois de Boulogne :
 - Reconnecter le Bois avec les franges urbaines de Paris, les communes limitrophes, la Seine et les éléments remarquables de sa Vallée (grands parcs, Mont Valérien...) ;
 - Valoriser le site classé en lui redonnant son unité ;
 - Développer la végétalisation entre la place et le Bois ;
 - Améliorer la lisibilité de l'accès au Bois.
- Assurer la continuité des espaces verts de la ceinture verte et leur connexion entre eux et les espaces métropolitains.
- Proposer un espace public à l'échelle du piéton :
 - Améliorer les circulations douces et le confort des usagers ;
 - Créer de nouvelles continuités piétonnes entre Paris et Neuilly-sur-Seine ;
 - Reconnecter les rives de la place et ses différents pôles d'attractivité ;
 - Retrouver des itinéraires cyclables de qualité ;
 - Diminuer la place des circulations motorisées.
- S'inscrire dans la dynamique des projets de transports en commun :
 - Accompagner la constitution du nouveau pôle intermodal majeur de transport comprenant RER E / RERC / M1 / T3 / Gare routière international et aéroportuaire ;
 - Développer des espaces publics piétons qui s'articulent avec les transports en commun.

Modalités de la concertation

- une information préalable sur l'objet et les modalités de déroulement de cette concertation ;
- des documents d'information sur le projet et sur les modalités de concertation (plaquette, dépliant), diffusés notamment dans les arrondissements concernés et les quartiers limitrophes des communes voisines et également mis à disposition sur les lieux d'exposition et lors de la réunion publique ;
- sur le site paris.fr, un espace d'information dédié au projet, permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents d'information, comptes-rendus des réunions,...) et le dépôt d'observations et de suggestions du public ;
- une exposition d'information générale sur le projet, dans les deux mairies d'arrondissement concernées et éventuellement en mairie de Neuilly sur Seine ;
- une réunion publique a minima : dans le secteur de la Porte Maillot.

Le projet soumis à concertation

Le projet propose de remplacer le vaste giratoire par un principe de circulation axiale organisée de part et d'autre d'un terre-plein central d'une largeur d'environ 20 m donnant à la Porte sa composition inscrite dans l'Axe Majeur tout en la singularisant des sections courantes de ce dernier.

Tout en assurant la bonne circulation des véhicules, en créant certains itinéraires nouveaux et plus directs, l'objectif de ce terre-plein central sera d'assurer aux piétons des traversées directes nord-sud en différents points, traversées en surface qui n'existent pas aujourd'hui. Il remet par ailleurs la Porte à l'échelle du piéton en permettant notamment des circulations est-ouest directes et lisibles.

Ce dispositif permet également de libérer de vastes emprises de part et d'autre de l'axe de circulation. Au Nord, une nouvelle assiette foncière constructible devant le Palais des Congrès est dégagée et pourrait permettre l'édification d'un immeuble avec des espaces publics le desservant, dont la surface reste à définir et qui pourrait s'élever à 30 000 m² SDP environ, et pour lequel plusieurs options de destinations, non exclusives, peuvent être envisagées. Au Sud, ce nouveau foncier représente l'opportunité d'étendre le square Parodi et au-delà le Bois de Boulogne au plus près de l'Axe Majeur et du pôle de transports, réaffirmant la porte Maillot comme l'un des accès majeurs au Bois.

Cette nouvelle configuration facilite également la mise en œuvre conjointe du projet Eole et de la traversée de la porte par le futur tramway T 3, compte tenu des principes retenus pour la gestion des circulations. Le projet propose la mise en relation par un espace public requalifié, pour les piétons, de l'ensemble des modes de transports collectifs actuels et futurs (RER, métro, tramway, autocars ...)

Déroulement et bilan de la concertation

Les modalités définies ci-dessus ont fait l'objet d'un avis qui a été porté à la connaissance du public par les mesures de publicité suivantes :

- publication de l'avis dans l'édition des journaux *Le Parisien 75*, *Le Parisien 92* et *Libération* du 03 janvier 2017 ;
- affichage à compter du 02 janvier 2017 de l'avis à proximité du site (45 points d'affichage) ainsi qu'en mairies des 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements et de Neuilly-sur-Seine ;

- mise en ligne à compter du 19 janvier 2017 sur le site *paris.fr* de l'avis annonçant la concertation ;
- un rappel de la mise à disposition dans les éditions du 15 février 2017 et 15 mars 2017 des journaux *Le Parisien 75*, *Le Parisien 92* et *Libération*.

En outre, un affichage sur les panneaux lumineux de la Ville a été réalisé.

La concertation, qui s'est déroulée dans le courant du premier trimestre 2017, visait à permettre l'expression de l'ensemble des Parisiens sur le projet, et plus particulièrement les riverains du projet, mais également des métropolitains. Elle s'est traduite par :

- 2 réunions publiques dans le 17^{ème} arrondissement : elles se sont tenues le 27 février 2017 de 19h à 21h à l'école primaire Pereire, et le 22 mars 2017 de 20h à 22h à l'hôtel Hyatt Regency Paris Étoile. La traduction en langage des signes y était assurée. Des panneaux ainsi que des dépliants et brochures explicatifs du projet ont permis de transmettre des informations aux participants ;
- Une distribution postale aux riverains du projet de 25 000 dépliants explicatifs du projet avec une partie en Carte T afin de donner son avis, pris en compte du 16 janvier au 31 mars ;
- Un dispositif d'information (brochure et dépliant) avec une exposition et des registres dans les mairies des 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements et en mairie de Neuilly-sur-Seine, du 16 janvier au 31 mars 2017.
- Une concertation en ligne avec une adresse mail dédiée (dvd-placemaillot@paris.fr) et une page internet sur le site www.paris.fr (<http://www.paris.fr/portemaillot>).

Tout compris, la concertation a mobilisé 631 participants. Tous supports confondus, ce sont 305 contributions différentes qui ont été apportées au cours de la période de concertation. Le bilan de la concertation est élaboré à partir de ces diverses sources :

- les propositions et commentaires postés sur l'adresse mail dédiée au projet,
- les propositions et commentaires écrits sur les registres,
- les avis et commentaires reçus par les retours de cartes T,
- les interventions orales formulées lors des 2 réunions publiques,

Ce bilan est détaillé dans le document annexé à la présente délibération. Après analyse de l'ensemble des contributions, plusieurs grandes thématiques s'en dégagent : Accessibilité, transports et déplacements ; Urbanisation ; Couverture du boulevard périphérique ; Requalification et végétalisation de l'espace public ; Points divers, dont la mise en œuvre des travaux.

Les enseignements suivants peuvent être tirés de cette concertation :

- une concertation attendue, qui a permis d'apporter des informations et des éléments de diagnostic au plus grand nombre.
- une attente en faveur d'une poursuite de la concertation tout au long du projet, ses différentes phases, échéances calendaires et éléments programmatiques, mais également au sujet des autres projets du secteur Maillot (Eole, tramway, Mille Arbres, Ville Multistrates ...).
- une large proportion des contributions liée aux questions d'accessibilité et de déplacement :
 - Accord sur la congestion actuelle de la porte Maillot et donc volonté de maîtriser et fluidifier le trafic. Des craintes s'expriment quant à l'impact de l'arrivée du T 3 et de la reconfiguration des voiries et de la gare routière sur la circulation. Une attention particulière est également à porter sur le report de la circulation dans les rues adjacentes au projet.

- o Une volonté affichée en faveur d'un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).
- o Des attentes sur l'intermodalité future découlant notamment du prolongement du RER E et du T 3, et de la reconstitution de la gare routière Pershing.
- o Des demandes précises sur la création de pistes cyclables dans le secteur de la porte Maillot (continues, lisibles, séparées des autres flux, etc.).
- Des préoccupations par rapport aux travaux et leurs impacts en matière d'accessibilité résidentielle et de stationnement de proximité.
- Une vigilance face aux nuisances dues au chantier.
- Des attentes pour garantir un quartier mixte, offrant différentes activités.
- Une attention particulière concernant la préservation des vues, des perspectives (La Défense, l'Arc de Triomphe). Ce quartier doit conserver son confort, son attractivité touristique.
- Une inquiétude face à l'urbanisation du secteur de la porte Maillot par le potentiel constructible situé devant le Palais des Congrès ou par les deux projets issus de l'appel à projets innovants « Réinventer Paris » – lesquels ne font néanmoins pas l'objet de la présente concertation. De larges informations sur les projets sont demandées.
- Un accueil favorable concernant l'extension du Bois de Boulogne :
 - o Une demande de végétalisation pour embellir l'espace public.
 - o Un souhait de limiter l'aspect minéral et autoroutier actuel de la porte Maillot pour permettre une réappropriation piétonne de la place de la porte Maillot.
- Des attentes en matière de couvertures du boulevard périphérique venant compléter celles, perçues comme trop limitées, issue des projets « Réinventer Paris ».

Apports de la concertation au projet et ses objectifs

L'essentiel des enseignements de la concertation vient conforter les objectifs initiaux du projet, en particulier de partage de l'espace public, de renforcement des circulations douces, de végétalisation et de lien vers le Bois de Boulogne, et appelle à renforcer ces objectifs et les traiter avec toute l'attention nécessaire.

Les inquiétudes autour du déroulement des chantiers se traduiront notamment par la désignation d'un coordonnateur général, spécialisé dans l'organisation, le pilotage et la gestion des chantiers multiples (cf. infra).

Les impacts du projet en matière de circulation seront intégrés aux études à venir et feront l'objet d'études spécifiques de circulation dans les mois à venir.

En matière d'intermodalité, l'hypothèse d'une sortie supplémentaire de la nouvelle gare du RER E côté ouest, au plus près de la gare routière, sera étudiée avec la SNCF, maître d'ouvrage du projet Eole.

L'intégration au projet de couvertures du boulevard périphérique se heurte à leur coût très important qui nécessite de réaliser des constructions au-dessus afin de trouver un équilibre économique. Côté 16^{ème} arrondissement, la présence du site classé (dans lequel se trouve le boulevard périphérique) ne permet pas d'envisager de constructions. Côté 17^{ème} arrondissement, la configuration de la tranchée qui pourrait être concernée ne permet pas d'envisager une telle hypothèse dans l'horizon temporel de l'opération Maillot.

En ce qui concerne l'occupation partielle du foncier dégagé devant l'actuel Palais des Congrès par un bâtiment, il convient de préciser que la vocation de celui-ci n'est pas actée, pas plus que sa forme et son implantation précise. Cette proposition d'un immeuble répondrait à une volonté de proposer un front urbain reprenant celui de l'Axe Majeur dans un nouvel espace public de très grandes proportions – vide renforcé par le caractère non bâti du boulevard périphérique et du côté sud de l'Axe Majeur –, d'apporter mixité et animation à la Porte Maillot, tout en contribuant à renforcer son attractivité. Ce potentiel constructible contribue également à l'équilibre financier du projet. La programmation et l'architecture de ce potentiel constructible seront finement regardées dans les mois à venir.

En conséquence, les objectifs proposés pour l'opération Maillot sont les suivants :

- Passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de rayonnement métropolitain.
- Réinscrire la Porte Maillot dans l'Axe Majeur :
 - Retrouver la configuration de l'axe historique et renforcer sa lisibilité, mettre en valeur vues et perspectives.
 - Donner en même temps à la Porte une composition qui la singularise des sections courantes, notamment par l'épaississement de l'axe central et par un traitement différencié des deux rives, avec une emprise accueillant un bâti au nord, et une emprise non bâtie au sud, traitée en jardin (extension du square Parodi).
- Retrouver la relation avec le Bois de Boulogne :
 - Reconnecter le Bois avec la frange urbaine de Paris que constitue le secteur de la Porte Maillot.
 - Valoriser cette partie du site classé en lui redonnant son unité.
 - Développer la végétalisation entre la place et le Bois.
 - Améliorer la lisibilité de l'accès au Bois.
- Assurer la continuité des espaces verts de la ceinture verte et leur connexion entre eux et les espaces métropolitains.
- Proposer un espace public mieux partagé, végétalisé, et à l'échelle du piéton :
 - Améliorer les circulations douces et le confort des usagers.
 - Créer de nouvelles continuités piétonnes entre Paris et Neuilly-sur-Seine.
 - Reconnecter les rives de la place et ses différents pôles d'attractivité.
 - Retrouver des itinéraires cyclables de qualité.
 - Diminuer la place des circulations motorisées tout en mesurant les impacts sur la circulation
 - Limiter le caractère minéral du site et favoriser sa végétalisation.
- S'inscrire dans la dynamique des projets de transports en commun :

- o Accompagner la constitution du nouveau pôle intermodal majeur de transport comprenant RER E / RER C / M 1 / T 3 / Gare routière internationale et aéroportuaire
 - o Développer des espaces publics piétons qui s'articulent avec les transports en commun
- Renforcer l'attractivité et l'animation de la Porte Maillot et favoriser la mixité des fonctions et des pratiques.

Programme d'aménagement

Le programme de l'opération Maillot intègre :

- La création d'une nouvelle voie reliant directement l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine à l'avenue de la Grande Armée, en lieu et place du giratoire existant, organisée de part et d'autre d'un terre-plein central.
- La modification du carrefour au sud du boulevard Pershing.
- L'adaptation et le recalibrage des voiries environnantes, en fonction de cette nouvelle configuration et au bénéfice de nouvelles surfaces végétalisées et circulations piétonnes.
- La création d'itinéraires cyclables, reliés aux réseaux existants et à venir du secteur, et permettant notamment d'assurer la continuité du Réseau Express Vélo à l'ouest de l'avenue de la Grande Armée.
- La création d'un nouvel espace vert, en prolongement du square Parodi, ayant vocation à mettre en relation le Bois de Boulogne, l'Axe Majeur et le pôle de transports, tout en réaffirmant la porte Maillot comme l'un des accès majeurs au Bois.
- La libération d'une parcelle constructible au nord de la voie à créer, devant la façade du Palais des Congrès, avec une constructibilité d'environ 30 000 m² SDP et pour lequel plusieurs options de destinations, non exclusives, pourront être envisagées.
- La création d'une nouvelle place publique piétonne, au nord-est de l'actuelle Porte Maillot, se prolongeant le long de la parcelle à bâtir, et qui intégrera notamment les accès aux transports en commun : nouvelle gare Eole, station de tramway, gare du RER C.
- L'adaptation du parking Maillot et de ses accès à la nouvelle configuration de voirie, par la mise à double sens de la rampe nord-ouest existante. Sauf impossibilité fonctionnelle, les deux rampes (entrée / sortie) existantes au sud du rond-point seront abandonnées afin de favoriser la qualité de l'aménagement de l'extension du square Parodi.

Montage opérationnel et procédures

- Conformément aux souhaits exprimés par le Conseil de Paris lors du vœu 2016 V 384 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, un comité de pilotage de la Porte Maillot régulier sera mis en place pour assurer un suivi de l'avancement de l'opération.
- En raison de sa complexité et des interactions avec les autres projets concomitants dans le secteur de la porte Maillot, la mise en œuvre de l'opération pourrait être confiée une structure spécialisée qui se verrait confier un mandat de maîtrise d'ouvrage et aurait donc pour mission de piloter l'ensemble de l'opération jusqu'à son terme.

- Afin de répondre aux inquiétudes exprimées lors de la concertation quant aux nuisances et impacts des chantiers à venir, la Ville confiera une mission de coordination générale à une structure spécialisée, laquelle aura pour objectif d'accompagner la maîtrise d'ouvrage et d'organiser la cohabitation et la logistique de l'ensemble des chantiers du secteur de la porte Maillot au-delà de la seule opération Maillot, ainsi que de l'ensemble des acteurs, notamment économiques, du quartier.

En termes de procédures, l'opération Maillot nécessitera principalement :

- conformément au code de l'environnement, une étude d'impact puis une enquête publique, débouchant sur une déclaration de projet prise par le Conseil de Paris ;
- une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;
- un permis d'aménager.

Calendrier prévisionnel

- Désignation d'un coordonnateur général et d'un maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement des espaces publics : mi-2018 ;
- Enquête publique : mi 2019 ;
- Approbation de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU : fin 2019 / début 2020 ;
- Obtention d'un permis d'aménager : mi 2020 ;
- Travaux : à compter du second semestre 2020, par phases, en lien avec les libérations des emprises du chantier Eole ;
- Livraison : 2023-2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation préalable du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot ;
- donner un avis favorable à l'opération d'aménagement Porte Maillot et approuver ses objectifs et programme ;
- autoriser le dépôt de toutes les autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires à l'opération Porte Maillot, notamment permis d'aménager ;
- m'autoriser à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération Porte Maillot ;
- m'autoriser à solliciter des subventions pour la réalisation de l'opération Porte Maillot.

La Maire de Paris

2017 DVD 100 - DEVE - DU Réaménagement de la Place de la Porte Maillot – Approbation du bilan de la concertation préalable.



NOUVELLE

PORTE MAILLOT

Aménagement de la place de la porte Maillot

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le programme de l'opération Maillot intègre :

- 1 La création d'une nouvelle voie reliant directement l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine à l'avenue de la Grande Armée, en lieu et place du giratoire existant, organisée de part et d'autre d'un terre-plein central.
- 2 La modification du carrefour au sud du boulevard Pershing.
- 3 L'adaptation et le recalibrage des voiries environnantes, en fonction de cette nouvelle configuration et au bénéfice de nouvelles surfaces végétalisées et circulations piétonnes.
- 4 La création d'itinéraires cyclables, reliés aux réseaux existant et à venir du secteur, et permettant notamment d'assurer la continuité du Réseau Express Vélo à l'ouest de l'avenue de la Grande Armée.
- 5 La création d'un nouvel espace vert, en prolongement du square Parodi, ayant vocation à mettre en relation le Bois de Boulogne, l'Axe Majeur et le pôle de transports, tout en réaffirmant la porte Maillot comme l'un des accès majeurs au Bois.
- 6 L'aménagement d'une parcelle à bâtir au nord de la voie à créer, devant la façade du Palais des Congrès, avec une constructibilité d'environ 30 000 m² SDP et pour lequel plusieurs options de destinations, non exclusives, peuvent être envisagées.
- 7 La création d'une nouvelle place publique piétonne, au nord-est de l'actuelle Porte Maillot, se prolongeant le long de la parcelle à bâtir, et qui intégrera notamment les accès aux transports en communs : nouvelle gare Eole, station de tramway, gare du RER C.
- 8 L'adaptation du parking Maillot et de ses accès à la nouvelle configuration de voirie, par la mise à double sens de la rampe nord-ouest existante. Sauf impossibilité fonctionnelle, les deux rampes (entrée / sortie) existantes au sud du rond-point seront abandonnées afin de favoriser la qualité de l'aménagement de l'extension du square Parodi.

